

ASSEMBLÉE NATIONALE

SIMPLIFICATION DE LA VIE ÉCONOMIQUE - (N° 1191)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 2417

présenté par

M. Nicolas Bonnet, M. Amirshahi, Mme Arrighi, M. Roumégas, Mme Balage El Mariky,
M. Biteau, M. Davi, M. Arnaud Bonnet, Mme Chatelain, M. Corbière, M. Duplessy, Mme Garin,
M. Damien Girard, M. Gustave, Mme Catherine Hervieu, M. Iordanoff, Mme Ozenne, M. Lahais,
Mme Pochon, M. Raux, Mme Regol, Mme Sandrine Rousseau, Mme Sas, Mme Sebaihi,
M. Tavernier et Mme Voynet

ARTICLE 15 TER

Cet amendement a été déclaré irrecevable au titre de l'article 40 de la Constitution.